

Service des Salles Municipales & Locaux Syndicaux

FICHE TECHNIQUE de la Salle
MOLIERE

586 places assises + 2 places PMR

PALAIS DE BONDY
18-20 quai de Bondy, 69005 Lyon



INFORMATIONS GENERALES

- **Contact pour toute démarche de location :**

Ville de Lyon / Direction Centrale de l'Immobilier,
Service des Salles Municipales & Locaux Syndicaux,
11 rue du Griffon, Lyon 1^{er} (Adresse postale : 69205 Lyon Cedex 01)

Accueil : 04 72 10 38 21 du lundi au vendredi – 9h00/12h00 – 14h00/16h00

Email : salles.municipales@mairie-lyon.fr

- **Contact pour toute information technique:**

Laurence FILIPPI, RESPONSABLE POLE TECHNIQUE

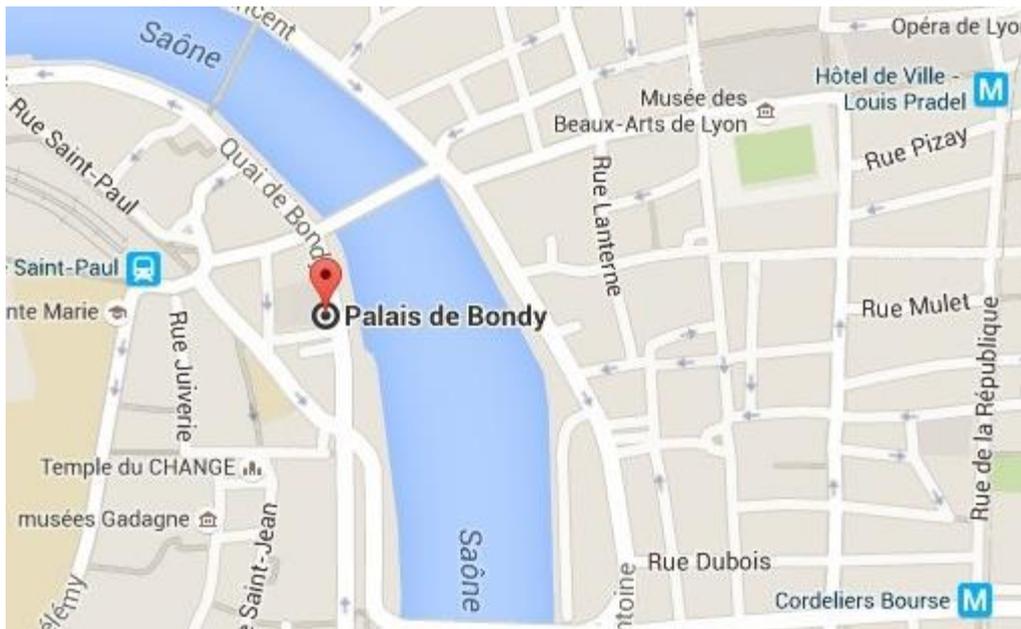
Tel : 04 72 10 56 81 / 06 03 93 20 76 / laurence.filippi@mairie-lyon.fr

Frédéric TERRAS, RESPONSABLE SECURITE, SON & LUMIERE

Tel: 04 72 10 54 84 / 06 16 81 40 05 / frederic.terras@mairie-lyon.fr

- **Plan de masse – accès salle :**

- métro station « Hôtel de Ville » puis 10mn de marche, métro station « Saint Jean » puis 9mn de marche, bus lignes C19/C31/C40/C14 arrêt « Saint-Paul ».
- parkings payants à proximité: parc « Saint-Jean »,



- **Entrée du Public :**

- 18 quai de Bondy, Lyon 5^{ème} (gestion de l'attente du public à l'extérieur sous responsabilité de l'organisateur),
- accès pour Personnes à Mobilité Réduite possible par la rue Carrand (ascenseur, accueil et accompagnement sous responsabilité de l'organisateur),
- billetterie dans l'atrium pour l'accueil et vente de places.

- **Entrée des artistes :** rue Carrand (entre le 2 et le quai de Bondy).

- **Accès techniques pour instruments, matériels et décors :**

- possibilité de livraison & reprises de pianos, décors & matériels volumineux avant 9H, sur rendez-vous, au 2 rue Carrand.

- **Stationnement technique :**

- des autorisations temporaires de stationnement au droit de l'établissement sont préalablement effectuées par la Ville de Lyon, pour :
 - des opérations de chargement/déchargement uniquement (tout autre type de stationnement est aux risques et périls du propriétaire du véhicule),
 - pour un nombre de places limité (nous consulter),
 - pour le jour de la manifestation uniquement,
- s'agissant de stationnement sur voie publique, les places ne sont ni pré réservées, ni gardées.
- nous consulter pour les camions et semi-remorques (réglementation particulière pour l'accès au centre-ville et demande spécifique de stationnement).

- **Conditions de mise à disposition de la Salle :**

- les conditions de mise à disposition de la salle sont décrites dans le règlement général du Service des Salles Municipales et le Règlement Intérieur particulier de la Salle.

Le personnel de la Ville de Lyon est composé de régisseurs de salles et de régisseurs son et lumière.

Les régisseurs de salles ont pour mission d'assurer l'ouverture et la fermeture de l'établissement, l'accueil de l'organisateur, la préparation, la propreté et la surveillance du bâtiment et de ses équipements et de garantir le respect des règles de sécurité ERP pendant la présence de tout public. Les régisseurs ne déchargent pas le matériel de l'organisateur et ne participent pas au montage/démontage (hormis manipulation des machineries de scène, perches et ponts motorisés). Il appartient à l'organisateur de gérer les relations avec les artistes, les techniciens ou le public.

Que le contractant soit un professionnel du spectacle ou non, les régisseurs de salle mettent les équipements mobiliers (tables, chaises, praticables, pupitre orateur) à la disposition de ce dernier qui en assure l'installation, sous leur contrôle.

Les régisseurs son et lumière participent à la mise en œuvre des dispositifs techniques des salles municipales nécessaires à la conduite et la sécurité d'un spectacle. Ils assurent l'alimentation et la sécurité électrique du bâtiment pendant les manifestations.

Lors de manifestations organisées par une structure non détentrice d'une licence d'entrepreneur de spectacle vivant, les régisseurs son et lumière créent et pilotent l'intégralité des prestations d'éclairage et de sonorisation (définition, montage, réglages des équipements, régie).

Lorsque le contractant est un professionnel du spectacle (détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacle vivant), les régisseurs son et lumière mettent les équipements à disposition de celui-ci et en supervisent l'installation, dans le respect des règles de sécurité en vigueur. Ils n'assurent pas les régies son et lumière.

- **Conditions d'utilisation du matériel des salles de spectacles:**

Le matériel (son, lumière et logistique) est mis à disposition dans un bon état de fonctionnement. L'utilisation par le contractant dudit matériel se fait obligatoirement en présence du régisseur et du sonorisateur-électricien de la Ville de Lyon.

A condition que les règles de sécurité soient respectées, les matériels mis à disposition ne pourront être déplacés par le contractant qu'après accord de l'agent compétent de la Ville. Ils sont remis à leur place initiale par le contractant à la fin de la manifestation.

LA SALLE (plans en Annexes)

- la salle Molière dispose d'une très grande qualité acoustique, privilégiant l'audition. **Elle n'est pas équipée de sonorisation.**

- la salle est équipée de fauteuils fixes numérotés, sans fosse, promenoirs ou bergeries (le public debout n'est pas admis),

- **Capacité totale de 586 places assises + 2 emplacements permanents pour fauteuils roulants.**

- le parterre situé en demi-sous-sol (plusieurs marches à descendre) est en pente légère, et dispose de 198 places assises, dont 8 places de servitude (A-1/A-2/A-3/A-4/A-5/A-6/E-8/E-10).
- les mezzanines latérales disposent de 72 places assises (38 à Cour, 34 à Jardin).
- les loges latérales disposent de 30 places assises (18 à Cour, 12 à Jardin, à raison de 2 fauteuils par loge) + 2 emplacements permanents pour fauteuils roulants côté Jardin. En cas d'utilisation de la loge 15 (fond de salle) en régie lumière, 3 fauteuils sont à dégrever de la jauge.
- les balcons disposent de 286 places assises (60 au balcon face + 74 en 2^{ème} balcon face + 76 au Balcon Cour + 76 au balcon Jardin).
Attention : 144 places sont inconfortables ou ne bénéficient pas d'une bonne visibilité de la scène (voir plan).

- aucun matériel ne doit être entreposé dans le volume salle et dans les circulations,

- tout dispositif technique installé en salle (régie temporaire, table de vidéoprojection, caméras...) doit être préalablement soumis à l'accord du Service des Salles Municipales et entraîne une réduction des places assises (nous consulter pour étude).

- Possibilité d'installer la régie en fond salle, dans une loge à cour (3PC 16A + 1 liaison DMX).

- la salle n'est pas équipée de boucle magnétique pour malentendants (salle non sonorisée) et n'est pas climatisée.



EQUIPEMENTS d'ECLAIRAGE

- Pupitre Jester Zero88 24/48
- Bloc gradateur PU Tivoli 24 circuits de 2Kw
- 4 découpes ETC 750w 8/13
- 10 PC 1 Kw RJ 310HPC
- 10 PAR64 1Kw
- 4 PC 1kw RJ 310HPC **fixes** sur perche pour la face en fond de deuxième galerie.
- Liaison DMX en loge 15.

Un coffret d'alimentation forain, 4P+T, 400V-100A (en régie technique Cour).

Les consommables: gaffer, gélatines, scotch, etc... ne sont pas fournis.

EQUIPEMENTS de SONORISATION

-Une sonorisation mobile peut-être mise à disposition sur demande au préalable sur le contrat.

- Console Mobile amplifiée Yamaha EMX 512SC
- 2 enceintes sur pieds Yamaha Br12 300w
- 2 micros filaires Shure SM58
- 1 câble stéréo jack 3.5mm

LOGES

- 1 loge collective ; limitée à 19 personnes, équipées d'une grande table ovale et d'un réfrigérateur,
- 3 loges individuelles (pouvant fermer à clé) équipées de table de maquillage et miroir,
- 1 cabinet de toilette.
- Accès direct au plateau par un escalier donnant à Cour.

ATRIUM

- 1 grande banque d'accueil pour la billetterie + 1 petite banque mobile,
- barrières déroulantes sur plots mobiles pour files d'attentes.

L'ESPACE SCENIQUE (plans en Annexes)

- Espace scénique intégré au cadre de scène.

Prévoir impérativement des décors classés M1 ou B-s2, d0. Certificats exigés (aucune exigence pour les accessoires et les costumes).

- Scène / plateau :

- plancher bois, hauteur 0.80m,
- rideau de milieu de scène en velours bleu, sur patience, avec ouverture à la Grecque (commandes en coulisse Cour),
- dimensions Plateau : 7.40m de large en avant-scène, 6.55m en arrière-scène, 6.10m de profondeur (dont 3.50m avant le rideau).
- Accès direct aux loges côté Cour, régie technique
- Capacité d'accueil : **50 personnes maximum.**
(au-delà une notice de sécurité sera à prévoir au moins 3 mois avant la manifestation pour avis de la Commission de Sécurité)

- Equipements :

- 1 perche motorisée, d'une capacité de 120 Kg, avec commandes à Cour
- Perches fixes de chaque côté de la salle sur les balcons avec 4 lignes graduées. CMU 90 Kg par perche.
- lignes lumières réparties en 4 boîtiers de 2 lignes (2 avant scène et 2 au lointain jardin/cour)
- (NB : la salle n'est pas équipée d'écran de projection, vidéoprojecteur, cyclorama).

- Mobilier (sur demande préalable) :

- 3 praticables à ciseaux 2m x 1m (type Samia),
- chaises.

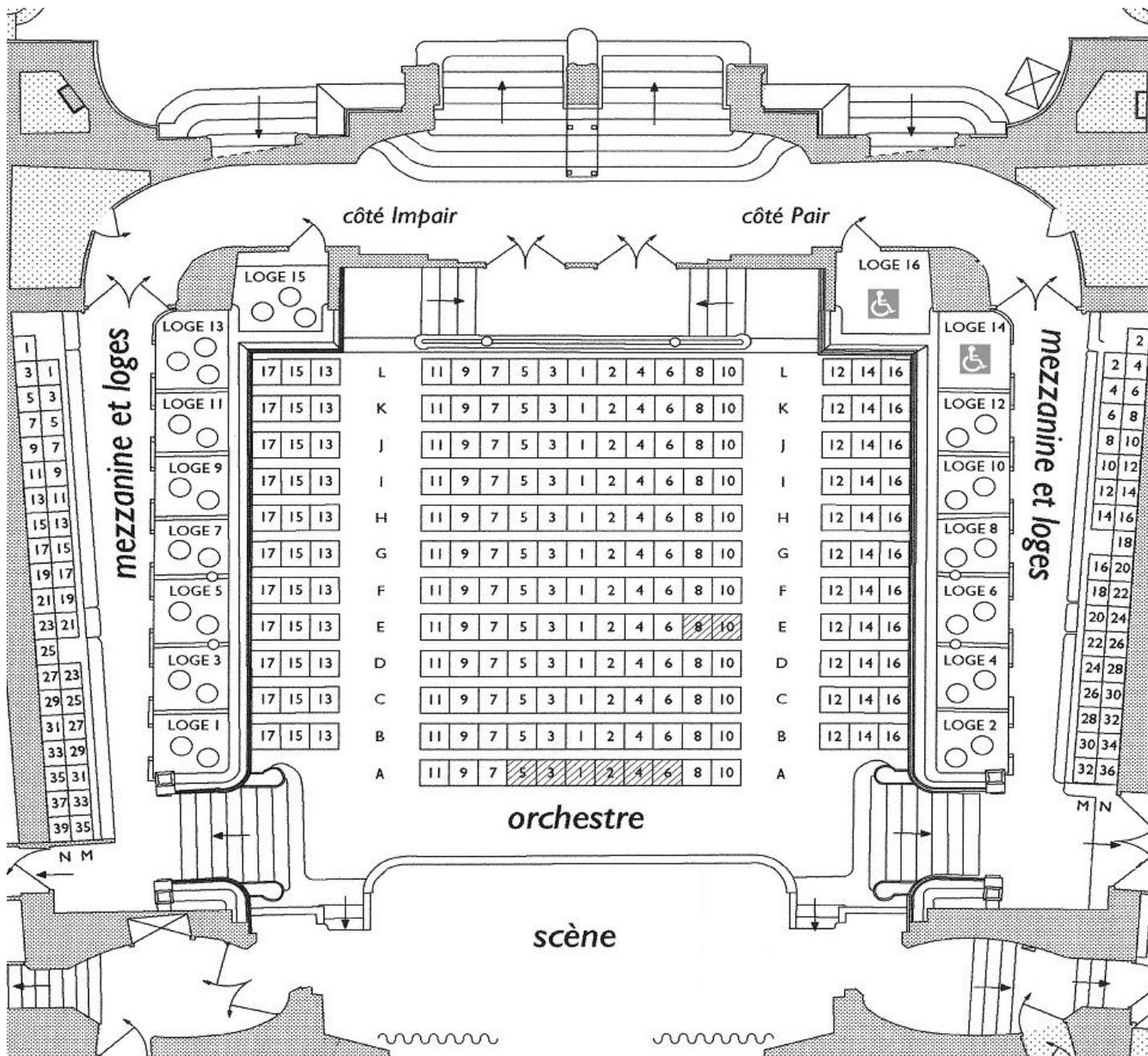


PALAIS DE BONDY SALLE MOLIERE / PLAN de FAUTEUILS ORCHESTRE

Le niveau orchestre est en pente légère, et dispose avec les mezzanines et loges de :
300 places assises (dont 8 places de servitude, hachurée : A1 à A6 et E8-E10)
+ 2 emplacements permanents pour fauteuils roulants (en loges 14 et 16).

Les loges disposent de sièges.

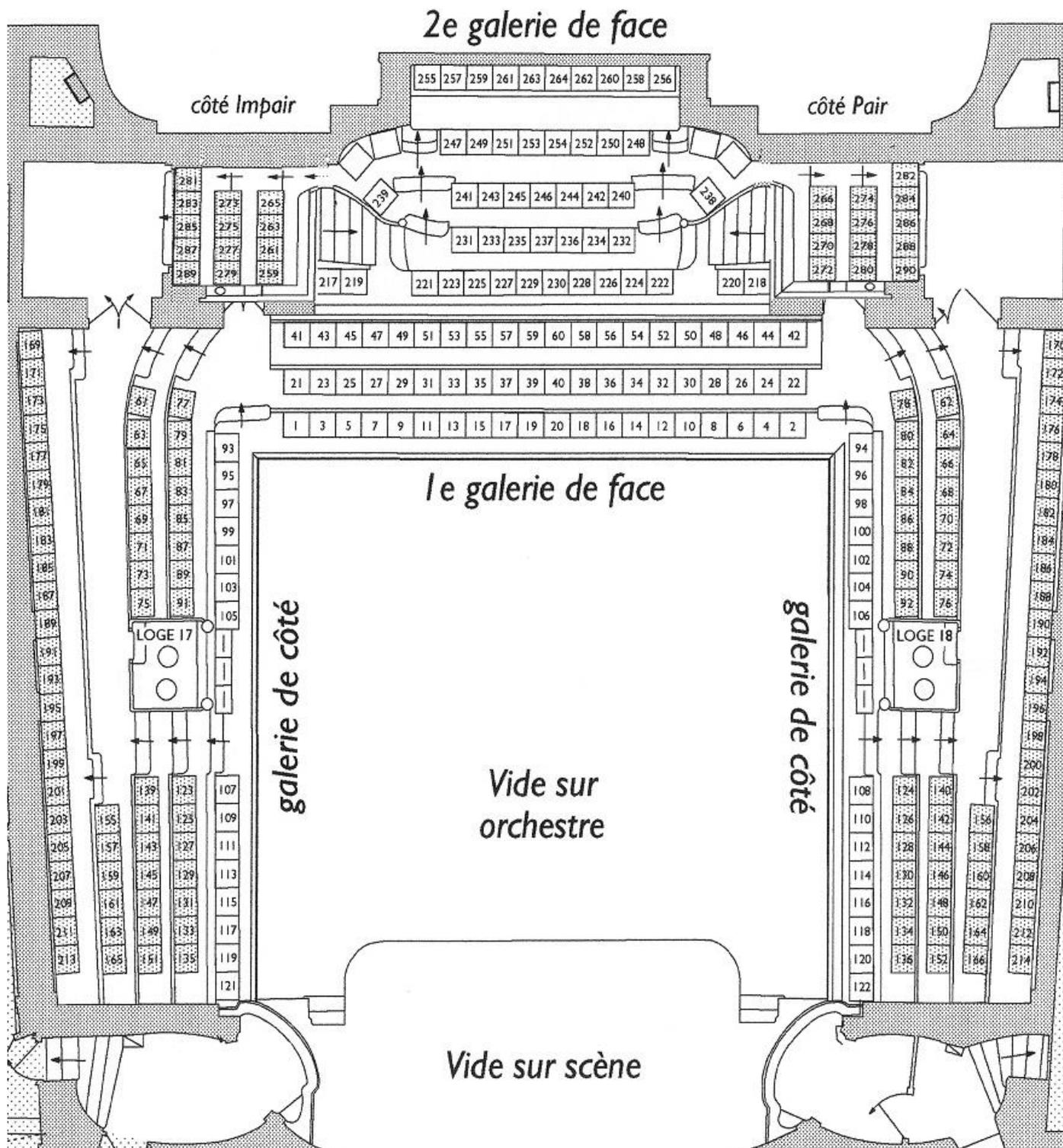
La loge 15 peut si nécessaire accueillir une régie lumière (dans ce cas, dégrever 3 places à la jauge).



PALAIS DE BONDY SALLE MOLIERE / PLAN de FAUTEUILS BALCON

Le niveau balcon est gradiné, et dispose avec les galeries de :
286 places assises.

Attention : les 144 places grisées sont inconfortables ou à visibilité réduite.



PALAIS DE BONDY SALLE MOLIERE / PLAN de SCENE

